

**Ce n'est pas le « Plan pour renforcer l'accès territorial aux soins », dévoilé par le 1<sup>er</sup> Ministre et la Ministre de la santé le 13 octobre qui va éviter la catastrophe sanitaire.**

Les alertes et les propositions n'ont pourtant pas manqué, encore tout dernièrement avec la mission du Conseil Economique Social et Environnemental, mais le gouvernement n'a pas eu le courage de prendre les mesures nécessaires pour résoudre la crise sanitaire dans laquelle le pays s'enfonce un peu plus chaque jour, faute de professionnels de santé.

La Coordination nationale rappelle les propositions qu'elle a élaborées pour mettre fin de façon durable aux déserts médicaux en s'appuyant sur les témoignages et l'expérience des usagers, des organisations syndicales des professionnels de santé, des associations d'élus :

- Suppression du numerus clausus
- Recensement des besoins par bassins de vie, tant pour les généralistes que pour les spécialistes et les autres professionnel-le-s de santé (il y a pénurie aussi pour certaines professions comme les kinésithérapeutes, par exemple).
- Remise en cause partielle de la liberté d'installation avec la mise en place d'une « obligation à servir » de 3 à 5 ans en contrepartie de la formation publique, assurant une répartition en fonction des besoins afin de remédier aux déserts actuels, qu'ils soient en zone rurale, urbaine ou périurbaine, en médecine et soins de ville ou à l'hôpital.
- Mise en œuvre de toutes les conditions pour former toujours plus de médecins en multipliant, entre autres, les lieux de stage.

.../...

- Mise en place d'un service public de santé de premier recours s'appuyant sur un maillage territorial de centres de santé, structures pluridisciplinaires où les professionnels de santé sont salariés, travaillent en réseau sur la base d'un projet social partagé incluant la prévention, le soin, l'éducation thérapeutique et l'orientation des patients, ces derniers étant impliqués dans la gestion de la structure.

Dans notre pays aujourd'hui, des élus locaux se mobilisent, sous des formes parfois originales, des usagers se constituent en associations ou lancent des pétitions, pour trouver des médecins, des urgentistes tirent la sonnette d'alarme car, notamment par manque de professionnels de santé, leurs services sont saturés, des parlementaires interpellent, au Sénat comme à l'Assemblée Nationale.

**Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, vous n'avez pas voulu écouter et, comme vos prédécesseurs, en ne prenant pas les mesures nécessaires, vous contribuez à une véritable catastrophe sanitaire.**

Lure le 18 octobre 2017



**COORDINATION NATIONALE**  
**des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**  
*(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)*

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi/jeudi/vendredi de 13h30-17h00 et mardi/mercredi : 9h00-12h30  
Tél : 09 67 04 55 15

**SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025**

**Association agréée - Arrêté du 11/06/2013 - N2011RN0190**

Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Contact : [postmaster@coordination-nationale.org](mailto:postmaster@coordination-nationale.org)

Présidente : Hélène DERRIEN [derrien-h@laposte.net](mailto:derrien-h@laposte.net)

Adresse : 5 impasse Emmy Leuze [Hirschfeld](http://www.hirschfeld.com) - 29900 CONCARNEAU - Tél 09 53 28 95 10 - 06 77 36 35 98

Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Adresse : 5 Rue [Barbey](http://www.barbey.com) d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02